



## LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996.

Agréé par la Province des Iles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

### RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur	: SCEA ELEVAGE MARCIAS	Echantillon prélevé par	: MARCIAS Steeven
N° d'enregistrement	: 2201490	Date de prélèvement	: 23/03/22 à 10:00
Nature du prélèvement	: EAU USEE	Date d'arrivée au laboratoire	: 23/03/22 à 13:30
Lieu du prélèvement	: FOSSE 1	Date début d'analyse	: 23/03/22
	BOURAIL BOGHEN	Date de validation	: 10/04/22
Type du prélèvement	: AUTRE	Température du contenant	: 5,0°C
Niveau du prélèvement	: AUTRE		

	Valeurs mesurées	Unité mesure	Limite de Quantification
<b>PARAMETRES INDÉSIRABLES</b>			
Azote total..... (Méthode d'analyse : ISO 29441 : AVRIL 2010)	95,5	mg/l en N	0,1
Phosphore..... (Méthode d'analyse : NF EN ISO 15681-2)	87,5	mg/l en P	0,1

### COMMENTAIRES :

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 10 Avril 2022

Technicienne de laboratoire  
KEÏKO ARAGUISOOUKID

EN/CAN/13

Indice de révision : a

## LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

*Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996.  
Agréé par la Province des Iles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.*

### RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur	: SCEA ELEVAGE MARCIAS	Echantillon prélevé par	: MARCIAS Steeven
N° d'enregistrement	: 2201491	Date de prélèvement	: 23/03/22 à 10:00
Nature du prélèvement	: EAU USEE	Date d'arrivée au laboratoire	: 23/03/22 à 13:30
Lieu du prélèvement	: FOSSE 2 BOURAIL BOGHEN	Date début d'analyse	: 23/03/22
Type du prélèvement	: AUTRE	Date de validation	: 11/04/22
Niveau du prélèvement	: AUTRE	Température du contenant	: 5,0°C

Valeurs mesurées	Unité mesure	Limite de Quantification
---------------------	-----------------	-----------------------------

#### PARAMETRES INDÉSIRABLES

Azote total..... (Méthode d'analyse : ISO 29441 : AVRIL 2010)	43,2	mg/l en N	0,1
Phosphore..... (Méthode d'analyse : NF EN ISO 15681-2)	128,1	mg/l en P	0,1

#### COMMENTAIRES :

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 11 Avril 2022



Technicienne de laboratoire  
KEÏKO ARAGUISOOUKID

EN/CAN/13  
Indice de révision : a